

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2018/233/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2018/048/AN  
DU 15 MAI 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

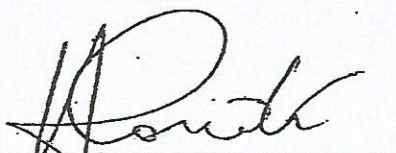
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1<sup>er</sup> : Est promulguée la Loi L/2018/048/AN du 15 mai 2018, portant Amendement de la Loi L/2013/063/CNT du 05 novembre 2013, portant Code de l'Aviation Civile de la République de Guinée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25 SEP. 2018

  
Prof. ALPHA CONDE